



Location dans le cadre d'une séparation

Par **Stefphanie**, le 19/11/2016 à 18:24

Bonjour,

Mariée, je souhaite me séparer et donc prendre un logement (nous sommes actuellement en accession à la propriété). La procédure en séparation n'est pas encore commencé. Les agences immobilières exigent ce document pour me louer un logement. Est ce légale ?

Merci

Cordialement

Par **Stefphanie**, le 19/11/2016 à 18:43

Bonsoir.

La.agence existe un document de l'avocat indiquant que la procédure de divorce est en cours ou une procédure de séparation.

En effet il m'indiqué qu'en l'absence de ce document la résidence principale reste la maison et qu'il n'est pas possible de me louer un autre logement.

Merci